

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
---  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
----

Séance du Conseil Municipal du MARDI 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **DOUZE AVRIL** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Gérard SAGNES, 1<sup>er</sup> Adjoint pour le vote des comptes administratifs 2021 du budget principal, du budget annexe IIe aux oiseaux et du Pôle nautique**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 06 avril 2022.

Département  
de la Gironde

---

Commune  
de

**La Teste de Buch**  
Chef lieu de Canton

-----

Étaient présents :

M. SAGNES, Mme GRONDONA, Mme POULAIN, M. BUSSE  
M. BOUDIGUE, Mme JECKEL, M. DUFALLY, Mme TILLEUL,  
M. BOUYROUX, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD,  
Mme DELFAUD, Mme SECQUES, M. SLACK, Mme DESMOLLES,  
M. AMBROISE, Mme DELEPINE, M. PINDADO, Mme COUSIN,  
M. BOUCHONNET, M. CHAUTEAU, Mme PETAS, M. MURET,  
Mme MONTEIL MACARD, Mme PHILIP, Mme DELMAS, M. DUCASSE,  
M. MAISONNAVE, M. DEISS, Mme PAMIES

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1<sup>o</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. VOTION à M. BOUYROUX  
Mme PLANTIER à M. BERNARD  
M. PASTOUREAU à M. SAGNES

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme DELEPINE

**Rapporteur : M. BOUDIGUE**

**DEL2022-04-200**

**BUDGET PRINCIPAL**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Mes chers collègues,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour le vote des délibérations,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,*

Considérant la présentation au conseil municipal du budget primitif, du budget supplémentaire et de la décision modificative de l'exercice considéré,

Considérant le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur,

Considérant le compte administratif 2021 et son rapport de présentation qui peuvent se résumer comme suit pour le Budget Principal :

**Section de fonctionnement :**

Total dépenses de fonctionnement mandatées :	35 083 254,01 €
Total recettes de fonctionnement titrées :	43 050 787,30 €
	-----
RESULTAT D'EXECUTION DE FONCTIONNEMENT 2021 :	7 967 533,29 €
REPORT RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 :	9 622 552,30 €
	-----
<b>Résultat de fonctionnement 2021 à affecter :</b>	<b>17 590 085,59 €</b>

**Section d'investissement :**

Total dépenses d'investissement mandatées :	19 441 071,23 €
Total recettes d'investissement titrées :	18 744 627,22 €
	-----
RESULTAT D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2021 :	- 696 444,01 €
REPORT RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2020 :	-531 050,52 €
	-----
<b>Résultat d'investissement 2021 à reporter :</b>	<b>- 1 227 494,53 €</b>
Total dépenses en restes à réaliser au 31/12/2021 :	5 782 739,38 €
Total recettes en restes à réaliser au 31/12/2021 :	36 185,50 €

**SOLDE DES RESTES A REALISER AU 31/12/2021 :**

**- 5 746 553,88 €**

Soit un solde cumulé de clôture 2021 de **10 616 037,18 euros** pour le budget principal (restes à réaliser compris).


En conséquence, je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission administration générale, ressources humaines, finances et budgets, services à la population du 05 avril 2022, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2021 tel qu'il vous est présenté, pour le budget principal,
- **ARRETER** les résultats définitifs pour le budget principal tel que résumé ci-dessus,
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'ensemble des formalités y afférentes.

Vu la désignation de Monsieur SAGNES, 1<sup>er</sup> adjoint, pour présider le vote du compte administratif 2021 du budget principal,

Absentions : M. DUCASSE – M. MAISONNAVE – Mme DELMAS – Mme PHILIP – Mme MONTEIL MACARD – M. MURET –

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

  
**Patrick DAVET**  
Maire de La Teste de Buch  
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220412-DEL2022\_04\_200-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022

Affichage : 14/04/2022

Le Maire de La Teste de Buch  
Patrick DAVET

